

**B.I.F.**  
Brevet d'Initiateur Fédéral



**B**revet

**Roller**

**I**nitiateur

**Skateboard**

**F**édéral

**Trottinette**

**Cahier des charges**

**2023-2024**

## SOMMAIRE

I. ORGANISATION DE LA FILIERE DE FORMATION FEDERALE .....	3
• PRINCIPES ET OBJECTIFS DES FORMATIONS FEDERALES .....	3
• LA FILIERE DE FORMATION FEDERALE.....	3
II. COMPETENCES ET CONDITIONS D'ENTREE AU BIF.....	4
• CONDITIONS D'ACTIVITE BENEVOLE .....	4
• LES COMPETENCES VISEES PAR LE DIPLOME .....	4
• LES EXIGENCES PREALABLES A L'ENTREE EN FORMATION. ....	4
• LIMITES D'EXERCICE PRECONISEES PAR LA FFRS .....	4
• ARBITRAGE ET DEROGATIONS. ....	4
III. CONDITIONS D'ORGANISATION DU BIF .....	5
A. RESPONSABILITE ET ORGANISATION DE LA FORMATION .....	5
B. RESPONSABILITE ET ORGANISATION DE LA FORMATION .....	5
• CONDITIONS TARIFAIRES .....	6
IV. ORGANISATION PEDAGOGIQUE DE LA FORMATION .....	6
• LES PRINCIPES PEDAGOGIQUES PARTAGES .....	6
• ORGANISATION DES TEMPS DE FORMATION .....	7
• APPLICATION PRATIQUE EN CLUB.....	7
• QUALIFICATION DES FORMATEURS.....	7
• LES CONDITIONS D'ASSIDUITE EN FORMATION .....	8
V. CONDITIONS D'EVALUATION ET DELIVRANCE DU DIPLOME.....	8
• PRINCIPES GENERAUX.....	8
• ORGANISATION DU JURY ET DES EPREUVES.....	9
• DISPENSE DE L'UC PRATIQUE POUR HANDICAP MOTEUR. ....	9
• DOCUMENTS A TRANSMETTRE A LA FFRS POUR L'EDITION DES DIPLOMES .....	9
• REGLES D'ARCHIVAGE FORMATION ET EXAMEN.....	9
• LES UNITES DE COMPETENCES ET LE MODE DE VALIDATION DU DIPLOME BIF .....	10
• PASSERELLES ENTRE LE BIF ET LE BEF1 .....	11
• PASSERELLES, EQUIVALENCES OU ALLEGEMENTS AVEC LES DIPLOMES PROFESSIONNELS.....	11
VI. RESSOURCES COMPLEMENTAIRES .....	12

Ce document constitue le règlement fédéral applicable à toute formation préparant au « Brevet Initiateur Fédéral » **pour les 3 options : Roller, Skateboard et Trottinette.**

Son objet est double :

1. harmoniser l'organisation et le niveau d'exigence de ce diplôme entre les centres de formation,
2. accompagner sa mise en œuvre pour les structures chargées de son organisation.

## I. ORGANISATION DE LA FILIERE DE FORMATION FEDERALE

- Principes et objectifs des formations fédérales

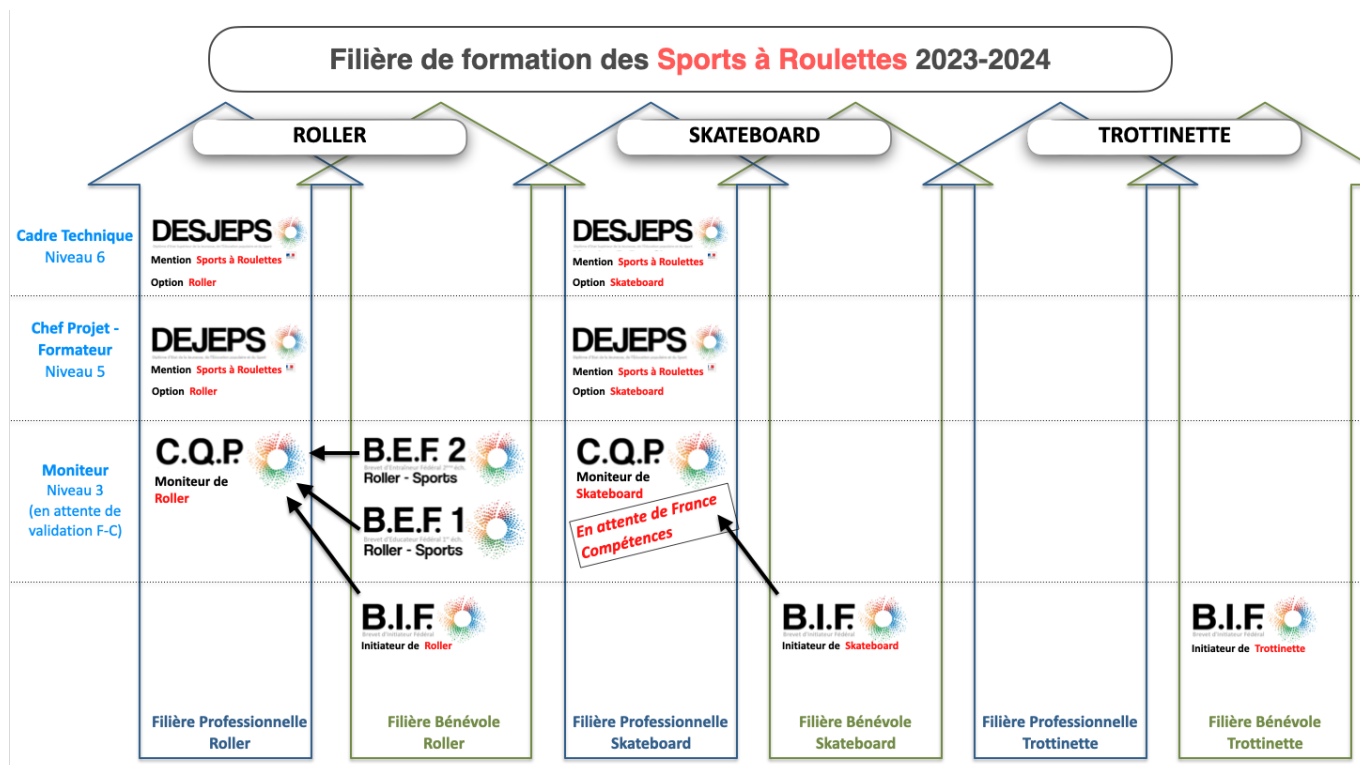
Le dispositif des diplômes fédéraux a pour objet de proposer des formations d'éducateurs :

- répondant aux **besoins d'encadrement bénévole** des structures affiliées à la FFRS ;
- répondant aux **objectifs de développement** de la fédération ;
- ouvrant des **perspectives de professionnalisation** des structures et des éducateurs ;
- et, le cas échéant, contribuant à la structuration de disciplines émergentes.

Les **principes organisateurs** sont les suivants :

- la reconnaissance de :
  - **deux profils d'activité** : l'enseignement des bases du patinage / du skateboard / de la trottinette (BIF) et l'enseignement des bases d'une discipline du roller (BEF1, BEF2) et,
  - **deux niveaux d'encadrement** : initiation et découverte pour le 1<sup>er</sup> échelon et approfondissement pour le 2<sup>nd</sup> échelon ;
- la valorisation d'une **filière adaptée à chacune des disciplines** de la FFRS ;
- une **proximité géographique** à privilégier sur le premier niveau BIF et BEF1 à l'échelon de la Ligue ;
- une **accessibilité pour les jeunes éducateurs** (présentation à l'examen à partir de 16 ans pour le 1<sup>er</sup> échelon et 17 ans pour le 2<sup>nd</sup> échelon) ;
- **des passerelles** entre les brevets fédéraux et les diplômes professionnels (Dispenses de certification et allègements de formation entre les BIF, BEF1, BEF2 et le CQP) ;
- la **labellisation** de chacune des sessions de formation par la FFRS permettant un contrôle qualité, une meilleure lisibilité dans le calendrier et une harmonisation entre les centres de formation.

- La filière de formation fédérale



## II. COMPETENCES ET CONDITIONS D'ENTREE AU BIF

- **Conditions d'activité bénévole**

Le **Brevet Initiateur Fédéral** confère à son titulaire la compétence à **encadrer bénévolement un cycle de découverte et d'initiation**. Les disciplines ouvertes sont : Roller, Skateboard et Trottrinettes (voir les conditions spécifiques à chacune des disciplines)

**IMPORTANT** : ce diplôme **ne permet pas d'encadrer contre rémunération** au sens de l'article L212-1 du code du sport. Seules les certifications comme le CQP, le BPJEPS, le DEJEPS ou le DESJEPS permettent d'exercer l'activité d'encadrement sportif à titre professionnel et ouvrant à la délivrance d'une carte professionnelle.

- **Les compétences visées par le diplôme**

La formation préparant au **Brevet Initiateur Fédéral** doit permettre aux apprenants d'acquérir les compétences suivantes :

- **Se présenter**, expliquer son rôle et fixer son cadre d'intervention,
- **Échanger avec les pratiquants** sur leurs besoins ou questionnements,
- **Créer les conditions de la sécurité** avant le début de la séance,
- **Gérer la fin de séance**,
- **Enseigner les bases techniques** de la discipline (Roller, Skateboard, Trottrinettes),
- **Encadrer une séance** de découverte ou d'initiation **en toute sécurité** dans la discipline,
- **Concevoir et conduire un cycle de découverte ou d'initiation** dans la discipline,
- **Mobiliser les savoirs réglementaires** de la discipline dans les situations d'encadrement,
- **Fédérer / fidéliser les pratiquants** en participant à l'organisation d'une rencontre amicale ou d'une session d'évaluation valorisant la progression au sein du club.

- **Les exigences préalables à l'entrée en formation.**

La formation peut être suivie soit au titre d'auditeur libre (formation sans examen) soit dans sa globalité (formation et examen). Les candidats souhaitant se présenter à l'examen sont prioritaires. Les conditions pour entrer en formation **Brevet Initiateur Fédéral** et se présenter à l'examen sont les suivantes :

- être titulaire d'une **licence FFRS** « pratiquant » en cours de validité,
- être âgé de **16 ans minimum au cours de la saison sportive** (entre le 1<sup>er</sup> sept. et le 31 août),
- avoir réglé les frais administratifs et les frais pédagogiques de formation et / ou d'examen.

- **Limites d'exercice préconisées par la FFRS**

Le service emploi – formation FFRS **préconise** les limites d'exercice suivantes pour les titulaires du BIF :

- **10 pratiquants maximum par initiateur**
- **Pratique uniquement dans un espace dédié**
- **En présence d'un dirigeant du club majeur pour les titulaires mineurs du BIF.**

- **Arbitrage et dérogations.**

Tous les cas non prévus dans le cahier des charges fédéral et dans les différents documents « conditions spécifiques aux disciplines » font l'objet d'une étude attentive, suivie d'une prise de décisions du service Formation de la FFRS.

### III. CONDITIONS D'ORGANISATION DU BIF

#### a. Responsabilité et organisation de la formation

La formation BIF se déroule à l'échelon régional et s'inscrit dans le cadre d'une politique à la fois de développement et de proximité. Une répartition d'au moins une formation BIF par région et par an est préconisée.

Le service formation de la FFRS est le dépositaire du diplôme fédéral. A ce titre, il labellise la formation et son opérateur. La ligue est l'opérateur administratif, pédagogique et financier de la formation et de la certification.

La mise en place d'une formation est définie conjointement entre le référent fédéral de la discipline, les instances élues et le correspondant formation de la ligue. Elle peut être déléguée à un comité départemental ou un club sous réserve de l'accord du président de la ligue et du respect du présent cahier des charges.

#### b. Responsabilité et organisation de la formation

La FFRS, en tant que dépositaire du diplôme, est garante d'une équité de traitement des candidats et de la valeur du diplôme quel que soit l'organisateur. Chaque opérateur doit, préalablement à la mise en place de sa formation, effectuer une demande de labellisation au service formation de la FFRS.

La gestion des sessions de formation s'effectue sur RolSkaNet.fr en suivant [ce tutoriel](#)

Période		Phase	Activités
AVANT	J - 3 mois	Demande de labellisation	-Communication avec le Référent Formation -Création de la session de formation sur Rolskanet (LIGUE)
	J - 1 mois	Information et communication	-Information, diffusion des formations aux clubs via RolSkaNet (LIGUE) -Organisation logistique et humaine (réservation locaux et contrats de travail)
	J - 15 jours	Organisation	-Convocation des candidats par la ligue -Finalisation de l'organisation
PENDANT		Mise en œuvre formation	-Accueil et animation des sessions par les formateurs -Faire émarger les stagiaires (modèle sur RolSkaNet) -Organisation des épreuves de certification par le jury
APRES	J + 7 jours	Édition et transmission des résultats	-Édition et transmission des résultats de la session sur Rolskanet (FFRS)
		Bilan de satisfaction	-Transmission d'un formulaire « bilan de satisfaction » par courriel (LIGUE)
	J + 2 semaines	Validation résultats	-Validation des résultats (FFRS) -Disponibilité immédiate des diplômes sur Rolskanet

Les référents formation sont joignables aux coordonnées suivants :

Disciplines	NOM	Prénom	Mail	Téléphone
COURSE	BOUCHER	Thomas	<a href="mailto:thomas.boucher@ffroller-skateboard.com">thomas.boucher@ffroller-skateboard.com</a>	06 72 08 16 85
FREESTYLE	BRIEX	Oscar	<a href="mailto:oscar.briex@ffroller-skateboard.com">oscar.briex@ffroller-skateboard.com</a>	06 52 03 24 24
PATINAGE ARTISTIQUE	GUITTON	Frederic	<a href="mailto:frederic.guitton@ffroller-skateboard.com">frederic.guitton@ffroller-skateboard.com</a>	06 46 43 41 69
RINK HOCKEY	HERIN	Stéphane	<a href="mailto:stephane.herin@ffroller-skateboard.com">stephane.herin@ffroller-skateboard.com</a>	06 12 06 82 61
ROLLER DERBY	CROIGNY	Caroline	<a href="mailto:caroline.croigny@ffroller-skateboard.com">caroline.croigny@ffroller-skateboard.com</a>	06 45 57 87 11
ROLLER HOCKEY	PERRAUDIN	Éric	<a href="mailto:eric.perraudin@ffroller-skateboard.com">eric.perraudin@ffroller-skateboard.com</a>	06 72 08 16 82
SKATEBOARD	HECQUARD	Florent	<a href="mailto:florent.hecquard@ffroller-skateboard.com">florent.hecquard@ffroller-skateboard.com</a>	06 16 73 84 10
TROTTINETTE	HOURDEL	Romain	<a href="mailto:romain.hourdel@ffroller-skateboard.com">romain.hourdel@ffroller-skateboard.com</a>	06 18 78 40 20
BIF Roller	WATTRE	Guillaume	<a href="mailto:guillaume.wattre@ffroller-skateboard.com">guillaume.wattre@ffroller-skateboard.com</a>	06 34 04 19 37

- **Conditions tarifaires**

**Les tarifs de la formation** (frais administratifs, pédagogique et d'examen) **sont déterminés** par le service organisateur de la formation (Ligue)<sup>1</sup>. A ces frais, s'ajoutent les dépenses de déplacement, d'hébergement et de restauration qui restent à la charge de l'apprenant.

Pour les nouveaux apprenants, en cas de désistement à la formation et /ou à l'examen, **par écrit, 15 jours avant le début de la formation**, les frais pédagogiques sont remboursés. Passé ce délai, ils sont conservés. En cas d'absence partielle, les frais pédagogiques sont également conservés.

Pour les anciens candidats ayant validé au moins une UC, en cas de désistement ou d'annulation à l'examen, **par écrit, 15 jours avant le début des épreuves**, les frais de certifications sont remboursés. Passé ce délai, ils sont conservés.

Dans tous les cas de figures, les frais administratifs restent acquis au service organisateur.

**Remarque** : en cas d'annulation d'une session (effectif insuffisant par exemple...) les chèques sont réexpédiés sauf si le candidat confirme une inscription pour une autre session. Dans ce cas-là, les chèques sont conservés.

#### **IV. ORGANISATION PEDAGOGIQUE DE LA FORMATION**

- **Les principes pédagogiques partagés**

Les formations fédérales sont organisées à partir des **situations réelles d'encadrement** définies par les exigences du brevet. La démarche de formation s'organise selon le cheminement suivant :

1. Apports théoriques sur l'attitude, la posture et la communication de l'initiateur
2. Apports techniques et de connaissances sur les habiletés
3. Apports méthodologiques sur la construction de séances et de cycle d'initiation
4. Partage de situations et d'outils pédagogiques
5. Mise en situation pédagogique en conditions réelles

Le service formation de la FFRS, en lien avec l'équipe des correspondants formation des ligues, est chargé de construire des ressources partagées par l'ensemble de la communauté des formateurs. La **construction des contenus de formation** et des méthodes d'apprentissage associées restent sous la responsabilité du service emploi – formation de la FFRS.

Dans ce contexte, nous devons privilégier des **situations de formation mobilisant une démarche active des apprenants et une mise en production systématique**.

Dans ce contexte, le **formateur** s'inscrit dans **une démarche d'accompagnement des acteurs** dans ces situations. Tous les apports proposés (techniques, pédagogiques, réglementaires) sont nécessairement contextualisés et en lien direct avec les situations réelles du niveau du brevet.

---

<sup>1</sup> *Décision du Bureau Exécutif de la FFRS du 22 mai 2015.*

- **Organisation des temps de formation**

La formation BIF a une durée minimale de **50h de formation, réparties sur une période minimale de 7 jours** continus ou discontinus, et de 7h forfaitaires d'examen (soit un total de **57h**).

Le format est libre en fonction des spécificités de la discipline et des ligues organisatrices : **week-ends et/ou jours ouvrés et/ou vacances scolaires**. Les différents temps de formation (sur un format type de 7 jours) permettront d'aborder les thématiques suivantes :

- Apports techniques
- Apports pédagogiques
- Mise en situation pédagogique
- L'organisation de la FFRS,
- La sécurité
- Les différents publics
- La prévention / sensibilisation contre les violences.
- Concevoir et conduire un **cycle de découverte et d'initiation** :
  - **accueillir** des pratiquants et **animer en toute sécurité** une **séance d'initiation**
  - enseigner les **fondamentaux techniques**
  - construire une **progression pédagogique**, un **cycle d'apprentissage**

- **Application pratique en club**

La formation fédérale BIF prend tout son sens, dans la mesure où le candidat a la possibilité de mettre en application les apports de la formation au sein de son club. L'organisation des temps de la formation et de l'examen doit permettre aux candidats de réaliser au moins 6 séances, afin de respecter les exigences minimales de **mise en situation en club**. Elles seront vérifiées au cours de l'épreuve pédagogique de l'examen au travers de la présentation du *compte-rendu de cycle* sur un format librement choisi par l'apprenant (modèle Word fourni).

Le candidat doit envoyer son compte-rendu de cycle une semaine avant la date d'examen.

- **Qualification des formateurs**

Les formateurs devront obligatoirement suivre le dispositif d'accompagnement du référent formation de la discipline. L'organisation et l'animation de la formation BEF1 requiert l'une des qualifications suivantes :

**Roller** : BEES1 ou 2, DEJEPS, DESJEPS option Roller-Skating *ou un diplôme professionnel de l'encadrement de type généraliste (CQP, BPJEPS APT, Licence STAPS...)* + avoir suivi *intégralement* la formation de formateur proposée par la FFRS.

**Skateboard** : BEES1 ou 2, DEJEPS, DESJEPS option Skateboard

**Trottinette** : un diplôme professionnel de l'encadrement de type généraliste (CQP, BPJEPS APT, Licence STAPS...) + avoir suivi *intégralement* la formation de formateur proposée par la FFRS.

- **Les conditions d'assiduité en formation**

La formation peut être suivie **soit en auditeur libre** (ou formation continue) **soit en visant le diplôme et en se présentant aux épreuves de certification**.

L'organisateur a la possibilité de proposer des **allègements**<sup>2</sup> de formation en fonction du diplôme acquis (Licence STAPS, ou BPJEPS APT par exemple...) et de l'expérience du candidat.

L'assiduité et l'engagement en formation restent premiers dans le processus d'acquisition des compétences visées par le diplôme. En conséquence, les **règles minimales d'assiduité** sont les suivantes pour les personnes se présentant aux certifications :

<p><b>Taux de présence &lt; 50%</b> du temps prévu <sup>(28h d'absence)</sup> au prorata temporis des allègements ou Absence sur les 2 premiers jours du module commun<sup>3</sup></p>	<p><b>Pas de participation aux épreuves de certification.</b></p>
<p><b>50%</b> <sup>(28h absence)</sup> &lt; <b>Taux de présence &lt; 80%</b> <sup>(11h d'absence)</sup> du temps prévu au prorata temporis des allègements</p>	<p><b>Participation aux épreuves à l'appréciation de l'organisateur en fonction du bien-fondé des absences et du niveau d'engagement du candidat.</b></p>

Cette règle nécessite de tenir à jour un **cahier d'émargement**<sup>4</sup>.

**Cas des apprenants souhaitant revenir en formation à la suite d'un échec à une ou plusieurs épreuves :** l'organisateur de la prochaine session qui décide du temps de formation nécessaire pour se représenter aux épreuves. Un apprenant peut se représenter la même année sur une autre session dans la même ligue ou dans une autre ligue.

## V. CONDITIONS D'ÉVALUATION ET DELIVRANCE DU DIPLOME

- **Principes généraux**

Les épreuves s'organisent sous la forme **d'évaluation de compétences**. Chaque Unité de Compétences (UC) ne donne pas lieu à une notation chiffrée, elle est accordée ou non en fonction du niveau des prestations du candidat (**Acquis / Non Acquis**).

**Le système d'évaluation** s'organise autour des principes suivants :

- **la présentation aux épreuves est autorisée uniquement pour les apprenants** en conformité avec :
  - les exigences préalables à l'entrée en formation,
  - le règlement financier de la formation,
  - les conditions d'assiduité prévues dans le cahier des charges.
- **l'obtention du diplôme est accordée** uniquement si toutes les **unités de compétences (UC)** sont **acquises** (y compris les compétences complémentaires qui sont spécifiques au diplôme) ;
- **Il est possible de représenter des UC manquantes** sur une nouvelle session correspondant au diplôme en conservant les UC acquises. **La durée de validité des UC acquises est à vie.**  
Vous trouverez le détail des **modalités de certification sur le tableau en page 10.**

<sup>2</sup> **La notion d'allègement** concerne des temps de formation qui sont réduits sur une formation. La certification acquise dans une autre formation ou une expérience permet une réduction de temps de formation dans le nouveau diplôme.

<sup>3</sup> Dans le cas où ces deux jours sont effectivement organisés par la ligue et mutualisés avec d'autres formations BEF 1 ou BIF.

<sup>4</sup> Le cahier d'émargement est disponible sur l'espace partagé ou sur demande auprès du service formation de la FFRS.



- **Organisation du jury et des épreuves**

La proposition de composition du jury est transmise à la FFRS (service formation) par le service organisateur via le formulaire de labellisation et peut être **modifiée au plus tard un mois avant la date de l'examen** (avenant au formulaire de labellisation).

La FFRS (service emploi - formation) valide les membres du jury sur proposition du service organisateur. Le jury comprend :

- **un Président du jury** : le Président de la Ligue, son représentant ou le formateur ;
- **un ou plusieurs binômes d'évaluateurs** selon le protocole décrit dans le tableau des épreuves en page 10.

**IMPORTANT** : un des deux évaluateurs ne doit pas avoir de lien familial avec le candidat ou avoir eu un lien entraîneur – entraîné, ni même avoir appartenu au même club.

Les résultats sont communiqués par le Président du jury à l'issue des délibérations, sous réserve de la validation définitive par la FFRS (service formation) qui délivre le diplôme.

- **Dispense de l'UC pratique pour handicap moteur.**

Une personne ayant un handicap moteur reconnu par un médecin peut demander à être dispensé de l'UC pratique. Elle doit pour cela fournir :

- un certificat médical « d'aptitude à l'encadrement de la discipline concernée en autonomie ».
- un courrier de son médecin mentionnant la nature de son handicap moteur et précisant son incapacité à passer la roue bleue.

Dans ces conditions, elle sera évaluée uniquement sur l'UC1 et l'UC2 et vous indiquerez « dispensé pour raisons médicales » pour la roue bleue. (Renvoyez au service formation une copie de ces documents lors de la transmission des résultats).

- **Documents à transmettre à la FFRS pour l'édition des Diplômes**

Les documents à transmettre sur RolSkaNet.fr sont les émargements et le **procès-verbal de la session** mentionnant des résultats de tous les candidats (ADMIS/NON ADMIS) et signé par tous les membres du jury.

- **Règles d'archivage formation et examen**

Pièce Administrative	Durée de conservation et lieu
- <b>Procès-verbal</b> de la session mentionnant des résultats de tous les candidats (ADMIS/NON ADMIS) et signé par tous les membres du jury. - Fichier tableur Excel « Gestion stagiaires BIF » dûment rempli.	50 ans (FFRS Service Formation)
- <b>Fiches évaluations originales</b> UC1 et UC2	5 ans (Service organisateur)
- Traces évaluation UC1 pédagogie (sujets, compte-rendu de cycle, notes personnelles des évaluateurs) et UC2 (résultats du QCM).	1 an (Service organisateur)
- <b>Formulaires inscription</b> apprenants	3 ans (Service organisateur)

- Les Unités de compétences et le mode de validation du diplôme BIF

	Unité de Compétence	Modalités d'organisation	Composition du jury	Ressources Esp. partagé
UC organisée au cours de la formation	<b>UC1 Pédagogie :</b> Animer une séquence de découverte ou d'initiation	L'épreuve pédagogique s'organise en <b>quatre temps</b> : <ol style="list-style-type: none"> <li><b>Envoi du compte-rendu de cycle</b> Le candidat transmet <b>son compte-rendu de cycle</b> au jury au plus tard 7 jours avant l'examen.</li> <li><b>Préparation de la séquence pédagogique</b> Le candidat tire au sort un thème de séance en lien avec le public support. Il dispose de <b>30 minutes pour préparer une séquence de 20 minutes</b>.</li> <li><b>Encadrement d'une séquence de découverte ou d'initiation</b> Le candidat encadre la <b>séquence de 20 minutes</b>.</li> <li><b>Entretien</b> D'une durée de <b>10 min maximum</b>, l'entretien porte sur la séquence que le candidat vient d'encadrer.</li> </ol>	Épreuve évaluée par <b>2 personnes</b> dont : <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Évaluateur 1 : un diplômé d'État<sup>5</sup></b> (BEES 2, DESJEPS, DEJEPS ou BEES 1)</li> <li>- <b>Évaluateur 2 : au choix, soit</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ <b>le formateur</b> (BEES 2, DESJEPS, DEJEPS ou BEES 1)</li> <li>→ <b>soit un diplômé d'État, CQP, BPJEPS ou licence STAPS</b> titulaire d'un BIF, BEF, CS Roller ou UCC Skate (<b>Pour la trottinette : personne qualifiée reconnue par le service formation</b>).</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Grille de certification BIF UC1</b></li> <li>- <b>Conditions spécifiques option Roller / Skateboard / Trottinette</b></li> </ul>
	<b>UC2 QCM « Connaissances communes » :</b> Protéger les pratiquants	Cette épreuve s'organise à partir d'un QCM de <b>10 questions</b> reprenant tous les thèmes du Module Commun. Le questionnaire est dématérialisé et est rempli en ligne par le candidat à partir du moment où l'organisateur a transmis le lien. <b>Chaque question comporte de 1 seule bonne réponse</b> . La durée totale est de 10 minutes. L'épreuve est acquise lorsque le candidat totalise <b>7 bonnes réponses sur les 10</b> .	L'organisation du questionnaire est pilotée par le Président du jury. La correction de l'épreuve est automatiquement communiquée à la fin, lorsque le candidat a envoyé ses réponses.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>4 QCM au format Forms avec lien et QR code.</b></li> </ul>
UC à valider en dehors de la formation	<b>UC 3 Épreuve Pratique</b>	<p style="text-align: center;"><b>Obtention de l'épreuve pratique UC3 Roller / Skateboard / Trottinette<sup>6</sup>.</b></p> Ce passage d'épreuve pratique peut être effectué avant, pendant la période de formation, dans une structure au choix, <b>ou le jour de l'examen</b> . Les candidats dits « athlètes de Haut Niveau » sont dispensés de cette épreuve (figurant ou ayant figuré sur une liste HN du Ministère des sports ou ayant été sélectionné en équipe de France au minimum sur un championnat d'Europe). L'attestation de réussite doit obligatoirement être transmise au responsable de la formation <b>à l'inscription</b> .	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Protocole d'épreuve dans les conditions spécifiques</li> </ul>	

**Rappel** : le diplôme BIF est délivré par la FFRS si les UC 1, 2 et 3 sont validées.

<sup>5</sup> ayant encadré moins de 50% de la formation

<sup>6</sup> Le protocole de passage de cette épreuve pratique est disponible sur l'espace partagé ou sur le site internet de la FFRS.

- Passerelles entre le BIF et le BEF1





Dans les cas suivants :

- une personne titulaire du BIF souhaitant passer un BEF 1,
- une personne titulaire d'un BEF 1 dans une option souhaitant passer une autre option du BEF 1,
- une personne titulaire d'un BEF 1 dans une option souhaite passer un BIF.

Il lui sera proposé le parcours suivant :

- **Temps de formation de 5 jours maximum** : allègement des deux premiers jours « Module Commun ».
- **Certifications (1 jour)** : dispense « UC2 Connaissances Communes » et « UC3 épreuve pratique » (il doit simplement se présenter à l'UC1 pédagogie).

- Passerelles, équivalences ou allègements avec les diplômes professionnels

Le candidat est titulaire du :		Il peut prétendre aux équivalences, dispenses ou allègements suivants :
BIF Brevet Initiateur Fédéral		<p><b>DISPENSE</b> épreuve exigence préalable à la mise en situation pédagogique du <b>CQP Moniteur de Roller / Skateboard</b></p> <p><b>ALLEGEMENT</b> de 50 heures de formation (maximum) du <b>CQP Moniteur de Roller / Skateboard</b> après validation des épreuves de positionnement</p>
BEF 1 Brevet Éducateur Fédéral 1 Toutes options		<p><b>DISPENSE</b> épreuve exigence préalable à la mise en situation pédagogique du <b>CQP Moniteur de Roller / Skateboard</b></p> <p><b>ALLEGEMENT</b> de 50 heures de formation (maximum) du <b>CQP Moniteur de Roller</b> après validation des épreuves de positionnement</p>
BEF 2 Brevet Entraîneur Fédéral 2 Toutes Options		<p><b>DISPENSE</b> des exigences préalables à l'entrée en formation du <b>DEJEPS Roller Skating</b></p> <p><b>ALLEGEMENT</b> de 70 heures de formation (maximum) du <b>CQP Moniteur de Roller</b> après validation des épreuves de positionnement</p> <p><b>EQUIVALENT</b> du Bloc 1 du <b>CQP Moniteur de Roller</b></p>

Glossaire :

**Équivalence** : elle concerne les passerelles d'un diplôme à un autre. Le diplôme antérieur a la même valeur que le nouveau.

**Dispense** : elle concerne les passerelles entre certifications d'un diplôme à un autre. La certification acquise dans le diplôme antérieur à la même valeur que la certification précisée dans le nouveau diplôme.

**Allègement** : il concerne des temps de formation qui sont réduits sur une formation. La certification acquise dans une autre formation ou une expérience permet une réduction de temps de formation dans le nouveau diplôme.

Pour tous les diplômes fédéraux (BIF, BEF 1, BEF 2), le dispositif de la Validation d'Acquis de l'Expérience (VAE) n'est pas applicable.

## VI. RESSOURCES COMPLEMENTAIRES

Des documents complémentaires au cahier des charges sont disponibles en téléchargement :

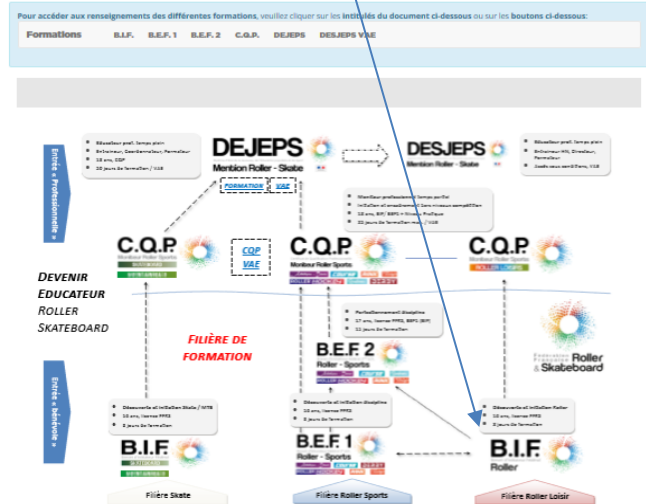
Accès « public »

<http://ffroller.fr/les-formations-du-roller-et-du-skate/>

Puis cliquez sur le **l'onglet** du diplôme recherché

LES FORMATIONS DU ROLLER ET DU SKATE

Bienvenue dans l'espace formation



- Fiche d'inscription
- Protocole roue bleue
- Calendrier national

Accès réservé « Responsable de formation »

[DRIVE Brevets Fédéraux](#)

00\_ORGANISER\_BIF\_BEF1

01\_MODULE\_COMMUN

02\_BIF\_ROLLER

03\_BIF\_SKATEBOARD

04\_BIF\_TROTTINETTE

05\_BEF1\_ARTISTIQUE

06\_BEF1\_COURSE

07\_BEF1\_FREESTYLE

08\_BEF1\_RANDONNEE

09\_BEF1\_RINK\_HOCKEY

10\_BEF1\_ROLLER\_DERBY

11\_BEF1\_ROLLER HOCKEY

12\_EXAMENS